

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 12 (1867)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Report, fr.	350,000	—	—	350,000
sils de petit calibre à fr. 18 50, fr.	740,000	—	—	740,000
3° Transformation de la munition de ces fusils, la cartouche étant évaluée approximativement à 6 centimes, l'acquisition nouvelle des 160 cartouches prescrites par la loi pour chaque fusil reviendrait à fr. 9 60. Il faut en déduire fr. 2 50, soit la valeur des matières renfermées dans l'ancienne munition qui existe pour les 40,000 fusils susmentionnés. Reste ainsi fr. 7 10				
× 40,000 . . . . . fr.	284,000	—	—	284,000
4° 95,722 nouveaux fusils avec munition à fr. 100, dont $\frac{2}{3}$ payés par la Confédération et le $\frac{1}{3}$ par les cantons . . . . . fr.				
	6,381,466 70	3,190,733 30		9,572,200
<hr/>				
Total, fr.	7,755,466 70	3,190,733 30		10,946,200

*Récapitulation des frais de la Confédération pour l'armement.*

1° Transformation en chargement par la culasse de la grosse artillerie de campagne et des pièces de position . . . . . fr.	1,474,480
2° Achèvement de la fabrication des nouveaux fusils d'infanterie . . . . . fr.	350,000
3° Transformation de 40,000 fusils de petit calibre avec munitions . . . . . fr.	1,024,000
4° Nouveaux fusils avec munition pour les carabiniers et l'infanterie . . . . . fr.	6,381,466
5° Transformation des fusils Prélat-Burnand avec munitions, ou, si cette transformation n'était pas exécutable, achat d'un nombre correspondant de fusils à répétition avec munitions fr.	600,000
6° Acquisition de mousquetons pour le génie, l'artillerie et la cavalerie . . . . . fr.	323,626
	<hr/>
	Total, fr. 10,153,572
Agrérez, etc.	<i>(Signatures.)</i>



**Fribourg, 26 février 1867. (Corr. part.)** — J'ai le regret de vous annoncer la perte que vient de faire le canton dans la personne de M. le colonel Pierre de Reynold, instructeur en chef, décédé subitement dans la nuit du 25 au 26.

M. de Reynold avait commencé sa carrière militaire à Naples, lors de la formation des régiments suisses. Il quitta ensuite ce service pour entrer à celui de France. Rentré dans son pays lors du licenciement des régiments, M. de Reynold continua à servir dans l'infanterie du canton, où il était commandant d'un bataillon d'élite.

Lors de la formation des deux régiments de la légion étrangère en France, M. de Reynold entra en qualité de lieutenant-colonel.

Les deux régiments ayant été fondus en un seul, M. de Reynold rentra au pays et fut nommé préfet de Fribourg. Il quitta ces fonctions pour prendre celles d'instructeur en chef.

M. de Reynold était en outre conseiller communal et membre du Grand Conseil.

A un caractère franc et ouvert, M. de Reynold joignait une bonté et une aménité qui le faisaient aimer de tout le monde.